



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Économie Agricole
et Environnement des Exploitations
Bureau Foncier, exploitants et contrôles
Affaire suivie par : Clarisse GIRARD
Tél : 03 80 29 42 66
mél : ddt-controle-structures@cote-dor.gouv.fr

**Direction départementale des territoires
de la Côte-d'Or**

SAS DOMAINE AF GROS
12 rue Pierre Joigneaux
21200 Beaune

Dijon le **05 SEP. 2025**

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter
Référence : dossier n°2025-182

ACCUSÉ RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame la Présidente,

Vous avez déposé auprès de mes services le 19/08/2025, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour 0,5356 ha (soit une SAUP de 4,8204 ha) situé sur la commune de NUIITS SAINT GEORGES dont vous trouverez le détail des parcelles en annexe du présent courrier, exploités antérieurement par le Domaine Jean Chauvenet.

J'ai l'honneur de vous informer que le dossier est complet au 19/08/2025 et je vous en accuse réception.

Cette présente date fait courir le délai de 4 mois prévu pour l'instruction de votre dossier conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date sus-mentionnée.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

Passé ce délai, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée ; toutefois, le délai d'instruction pourra éventuellement être porté à 6 mois, notamment dans le cas où des demandes concurrentes seraient déposées à la DDT. Si tel était le cas, vous en serez informé, et votre dossier sera présenté à la CDOA.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la directrice départementale des territoires,
La cheffe du service économie agricole
et environnement des exploitations

Marie KIENTZ

PJ : références des parcelles

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or
57, rue de Mulhouse – BP 53317 – 21033 DIJON Cedex
Courriel : ddt@cote-dor.gouv.fr

<http://www.cote-dor.gouv.fr> - Accès DDT par Divia T1 – T2 – L3 – L6 – Station République

Annexe : références des parcelles

Communes concernées	Références cadastrales
NUITS-SAINT-GEORGES	AL 60, AM-23, BK 119, BK 120

U 2 SEP. 2012